

## **DELIBERATION N° 58**

### **Dispositif « Seniors en vacances » - participation aux frais de transport**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 24 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n°8 à la question n°62), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°27), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

**Sont absents et excusés** : M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°7), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°28 à la question n°62).

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, M. CAREL Patrick à M. LECANU Lucien, Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à Mme AUDIGOU Sabine, Mme CLAPISSON Paquita à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à Mme LEVASSEUR Virginie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°28 à la question n°62).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie**

.../...

**Rapporteur : Mme Marie-Luce BUICHE**

La délibération n° 43 du conseil municipal en date du 11 décembre 2014 a décidé de reconduire le dispositif "Seniors en vacances" en partenariat avec l'ANCV pour l'année 2015-2016.

Ces voyages sont ouverts à tous les dieppois et neuvillais de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap de plus de 55 ans. Les seniors non-imposables bénéficient d'une aide de l'ANCV à hauteur de 47 %. Les frais de transport restent à la charge de la collectivité.

La Carsat normandie s'associe à l'ANCV et peut accorder à leurs ayants-droits non-imposables une aide d'un montant de 92,50 € qui sera déduite du montant à payer et reversée à la collectivité sous forme de subvention.

Le voyage est programmé du 4 au 11 juin 2016, à Vic-sur-Cère dans le Cantal à l'hôtel Résidence des Bains.

Budget estimatif sur la base de 48 participants au voyage, dont 10 ne bénéficiant pas de l'aide ANCV.

Le montant des dépenses s'élève à	19526,20 €
Frais de séjour :	12 873,20 €
Frais de transport :	4 760,00 €
Frais de personnel :	1 893,00 €

Le montant des recettes s'élève à 12 873,20 €, qui représente un delta à la charge de la collectivité de 6653,00 €, soit 138,60 € par personne.

**Vu** l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** l'avis de la commission n° 2 en date du 22 mars 2016,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :**

**- de valider les propositions ci-dessus relatives à la participation des seniors aux frais de transport du voyage organisé dans le cadre du dispositif «Seniors en vacances»**

**- de fixer la participation des seniors au coût du transport à hauteur de 70,00 € par personne non-imposable et 90,00 € pour les personnes imposables : soit une recette de 3 560,00 € pour la collectivité.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--